

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE STATIONNEMENT
Place Gabriel Péri et Place Frédéric Mistral**

N°207

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT en raison des manifestations « FRUSTELLO, MARCHE DE NOEL » organisée par l'association ASPECTS et le comité des fêtes, le stationnement et la circulation seront interdits lieu-dit « Place Gabriel Péri et Esplanade Frédéric Mistral » le samedi 26 novembre 2022 de 06h00 à 23h30.

ARRETE

ARTICLE 1 : en raison des manifestations « FRUSTELLO, MARCHE DE NOEL » organisée par l'association ASPECTS et le comité des fêtes, le stationnement et la circulation seront interdits lieu-dit « Place Gabriel Péri et Esplanade Frédéric Mistral » le samedi 26 novembre 2022 de 06h00 à 23h30.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 14 novembre 2022.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION

